

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 241

présenté par

M. Chassaigne, M. Carvalho, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« partenaires sociaux »

les mots :

« représentants des organisations syndicales de salariés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.